

COMPTE-RENDU

Convocation du Conseil Municipal Le 06 mars 2021 Affichage du compte-rendu Le 16 mars 2021	Nombre de Conseillers afférents au Conseil : 19 Conseillers en exercice : 7 Présents : 6 Procurations : 1 Votants : 7
L'an deux mille vingt et un, le onze mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Evette-Salbert se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, en application du IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et des articles L2121-7 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales	Présents : CATTIN Martine, GRISEZ Jean-Philippe, JEANNENOT Michèle, LASSUS Alain, LEFEVRE Pascal, ROBERT Daniel. Absent excusé : FORT Didier a donné procuration à CATTIN Martine
Secrétaire de Séance : LASSUS Alain	Absent (e) : /

1	Approbation du CR du Conseil du 24 février 2021		
---	---	--	--

Approuvé à l'unanimité.

2	Numérotation rue des Eglantiers et rue des Mélèzes	21-10
---	--	-------

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 15 février 2017 le Conseil Municipal avait approuvé la dénomination de deux nouvelles rues réalisées dans le cadre de l'aménagement de deux lotissements par la société Néolia ; il s'agissait de la rue des Mélèzes pour le lotissement « Les Terrasses du Lac » et de la rue des Eglantiers pour le lotissement « le Balcon des Vosges »).

La commercialisation des différents lots étant en cours et des permis de construire ayant déjà été déposés, il convient de procéder à la numérotation de ces lots.

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de PROCEDER à la numérotation suivante des lotissements susvisés :

Lotissement « Les Terrasses du Lac », rue des Mélèzes :

- N° 1 pour le lot 7
- N° 2 pour le lot 3
- N° 3 pour le lot 6
- N° 4 pour le lot 4
- N° 6 pour le lot 5

Lotissement « Le Balcon des Vosges », rue des Eglantiers :

- N°1 pour le lot 5
- N° 2 pour le lot 1
- N° 3 et 5 pour le lot 6 (en cas de division)
- N° 4 pour le lot 2
- N° 6 pour le lot 3
- N° 7 pour le lot 4
-

3	Convention de viabilité hivernale entre la commune de Frahier&Chatebier et la commune d'Evette-Salbert	21-11
---	--	-------

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux échanges entre Madame FRANCOIS, Maire de la commune de Frahier&Chatebier et moi-même, par mail du 27 février dernier Madame FRANCOIS nous a fait parvenir un projet de convention relatif à la réalisation de travaux de viabilité hivernale sur les voies communales desservant nos deux communes ; projet amandé par nos soins. Ces travaux seront réalisés par les employés de chaque commune sur les portions de voies définies dans la convention.

La convention est conclue pour la période hivernale comprise entre la mi-novembre et la mi-mars. Elle est conclue pour une période d'un an reconductible deux fois par reconduction expresse pour la même durée. Chaque commune peut demander, pour la saison hivernale à venir, la résiliation de la convention par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard au 30 septembre de l'année en cours.

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE cette proposition,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention proposée.

4	Adoption du Compte administratif de l'exercice 2020 - budget général	21-12
---	--	-------

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Code Général des collectivités territoriales, en son article L 1612-12, détermine les conditions de l'arrêté des comptes des collectivités.

En application de ces dispositions, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'assemblée sur le Compte Administratif

L'arrêté des comptes de Madame le Trésorier pour l'année 2020 qui figurent dans le Compte de Gestion est conforme à l'arrêté des comptes de Madame le Maire pour cette même année.

Ainsi le compte administratif de la commune fait apparaître les résultats suivants :

- Recettes de fonctionnement : 1 243 547.09 €

- Dépenses de fonctionnement : 1 043 159.28 €

soit un excédent de fonctionnement de : 200 387.81 €

Compte tenu de l'excédent reporté de 2019 (250 000.00 €) l'excédent de fonctionnement s'élève à la somme de 200 387.81 € + 250 000.00 € = 450 387.81 €

- Recettes d'investissement : 335 890.01 €

- Dépenses d'investissement : 631 346.96 €

Soit un déficit d'investissement de : 295 456.95 €

Compte tenu de l'investissement reporté (330 243.01 €) l'excédent d'investissement s'élève à 330 243.01 € - 295 456.95 € = 34 786.06 €

Les dépenses engagées non mandatées (non payées) d'un montant de 48 835.22 € et les recettes engagées non encaissées d'un montant de : 504 155.90 € porte l'excédent d'investissement à 490 106.74 €

L'excédent total du compte administratif, fonctionnement et investissement confondus (restes à réaliser compris) s'élève à 940 494.55 €

Le compte administratif 2020 se présente comme suit :

	RÉALISÉ	Reports 2019	TOTAL
Section de Fonctionnement			
Dépenses	1 043 159.28 €	0.00 €	1 043 159.28 €
Recettes	1 243 547.09 €	250 000.00 €	1 493 547.09 €
Résultat	200 387.81 €	250 000.00 €	450 387.81 €
Section d'Investissement			
Dépenses	631 346.96 €	0.00 €	631 346.96 €
Recettes	335 890.01 €	330 243.01 €	666 133.02 €
Résultat	- 295 456.95 €	330 243.01 €	34 786.06 €
RESTES A REALISER			
Dépenses	48 835.22 €		48 835.22 €
Recettes	504 155.90 €		504 155.90 €
Résultat	455 320.68 €		455 320.68 €
RESULTAT DU BUDGET			
DÉPENSES	1 723 341.56 €	0.00 €	1 723 341.56 €
RECETTES	2 083 593.00 €	580 243.01 €	2 663 836.01 €
Résultat Global	360 251.54 €	580 243.01 €	940 494.45 €

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour présider la séance pendant l'examen du Compte Administratif de la Commune,
- Madame le Maire doit se retirer au moment du vote concernant l'adoption du Compte Administratif 2020.

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- DÉSIGNER pour présider les débats,
- CONSTATE le retrait de la salle des réunions de Madame le Maire,
- APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2020 – Budget général.

5	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 - budget général	21-13
---	--	-------

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'au Compte Administratif, le Conseil Municipal est amené à constater le résultat de clôture ci-après :

- Fonctionnement	:	450 387.81 €
- Investissement	:	34 786.06 €
- soit un excédent de :		485 173.87 €

En outre, l'état des restes à réaliser a été arrêté de la façon suivante :

- Dépenses	:	48 835.22 €
- Recettes	:	504 155.90 €
- soit un excédent de :		455 320.68 €

Il lui appartient, conformément à l'instruction budgétaire et comptable, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (450 387.81 €).

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'INSCRIRE en solde d'exécution de fonctionnement, au compte R 002, en recettes de fonctionnement, la somme de 250 000.00 €.
- D'AFFECTER au compte R 1068 en recettes d'investissement la somme de 200 387.81 €, pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement compte tenu des dépenses nouvelles,
- et D'INSCRIRE en solde d'exécution d'investissement, au compte R 001, en recettes d'investissement, la somme de 34 786.06 €.

6	Adoption du compte de gestion du Trésorier Municipal - Budget général	21-14
---	---	-------

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application des dispositions prévues par la Loi, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le Compte de Gestion de l'exercice écoulé du Trésorier Municipal.

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'ADOPTER le Compte de Gestion du budget principal de la Commune étant précisé que celui-ci est identique au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur pour l'exercice 2020.

7	Vote des taux d'imposition 2021	21-15
---	---------------------------------	-------

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation, les communes ne peuvent plus modifier le taux de cette dernière. Seuls peuvent être modifiés les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 qui étaient fixés à :

Taxe Foncière (bâti) :	11.09 %
Taxe foncière (non bâti) :	49.88 %

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021. Les taux restent donc fixés comme suit :
Taxe Foncière (bâti) : 11.09 %
Taxe foncière (non bâti) : 49.88 %

Madame le Maire présente le budget primitif 2021 de la Commune qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses à caractère général	415 700.00 €	Atténuation de charges	2 000.00 €
Dépenses de personnel	744 200.00 €	Recettes des services	144 450.00 €
Autres dépenses de gestion courante	87 970.00 €	Impôts et taxes	773 571.44 €
Dépenses financières	3 000.00 €	Dotations et participations	301 591.00 €
Dépenses exceptionnelles	42 500.00 €	Autres recettes de gestion courante	36 000.00 €
Atténuation de produits	0.00 €	Recettes exceptionnelles	0 €
Dépenses imprévues	4 242.44 €	Recettes financières	
Total dépenses réelles	1 297 612.44 €	Total recettes réelles	1 257 612.44 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0 €
Virement à la section d'investissement	210 000.00 €	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	250 000.00 €
Total général	1 507 612.44 €	Total général	1 507 612.44 €

Section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0.00 €	Virement de la section de fonctionnement	210 000.00 €
Remboursement emprunt (capital)	48 000.00 €	Excédent reporté	34 786.06 €
Immobilisations incorporelles (plu – frais d'études – concessions)	2 000.00 €	FCTVA	93 000.00 €
Terrains nus (bornage)	0.00 €		
Travaux ONF	11 018.56 €		
Travaux mairie	115 125.81 €		
Cimetière	7 200.00 €	Affectation excédent de fonctionnement	200 387.81 €
Travaux école	108 000.00 €	Taxe aménagement	15 000.00 €
Travaux autres bâtiments	138 911.44 €	subventions	504 155.90 €
Travaux de voirie	462 068.80 €	Emprunt et cautionnement reçus	0.00 €
Installations de voirie	100 376.21 €	Participations et créances	0.00 €
Réseau d'électrification	51 053.60 €	Reversement smaga	42 000.00 €
Autre matériel et outillage	10 000.00 €	Cession terrain couturier	0.00 €
Autres installations matériel et outillage technique	10 000.00 €		
Matériel de bureau	12 080.80 €		
Mobilier	10 000.00 €		
Autres immobilisations	10 000.00 €		
Dépenses imprévues	3 494.65 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	0 €
Total général	1 099 329.77 €	Total général	1 099 329.77 €

Récapitulation

- a) Recettes de fonctionnement : 1 507 612.44 €
b) Dépenses de fonctionnement : 1 507 612.44 €
c) Recettes d'investissement : 1 099 329.77 €
d) Dépenses d'investissement : 1 099 329.77 €

En investissement les dépenses et recettes sont réparties comme suit :

- Dépenses : crédits reportés 2020 : 48 835.22 €

Bornage et acquisition de terrains – aménagement espace socio culturel – réfection mur du cimetière – travaux forestiers.

- Nouveaux crédits : 1 050 494.55 €

TOTAL : 1 099 329.77 €

- Recettes : crédits reportés 2020 : 504 155.90 €

(3 994.50 € DETR Travaux de voirie 2019, 100 000.00 € Région CAP territorial reconstruction salle du foyer, 23 100.00 € Etat Mise en conformité et accessibilité mairie, 89 133.80 € Grand Belfort fonds de concours reconstruction salle du foyer, 100 427.60 € DETR reconstruction salle du foyer, 39 500.00 € DSIL installation pompe à chaleur salle du foyer, 20 000.00 € Conseil Départemental reconstruction salle du foyer, 30 000.00 € Conseil Départemental travaux de sécurisation rue du Lac, 98 000.00 € Région FEDER reconstruction salle du foyer).

- Excédent reporté 2020 : 34 786.06 €

- Nouveaux crédits : 560 387.81 €

(93 000.00 € FCTVA, 15 000.00 € Taxe d'aménagement, 200 387.81 € affectation du résultat, virement de la section de fonctionnement de 210 000.00 €, 42 000.00 € reversement parts smag).

TOTAL : 1 099 329.77 €

Oui l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Budget Primitif 2021 de la Commune tel que présenté.

9	Questions diverses
---	--------------------

Séance levée à 21h30.

Le Maire,
Michèle JBANNENOT.

